



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉFÉRENTIEL
CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION
« Sols sportifs engazonnés »



Le certificat de spécialisation « Sols sportifs engazonnés » est une certification classée au niveau 4 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Cette certification s'appuie sur le référentiel de diplôme du baccalauréat « aménagements paysagers » ou du brevet professionnel « aménagements paysagers » et certifie des compétences spécialisées relatives à l'entretien et l'installation de sols sportifs engazonnés.

Le référentiel du CS comporte 3 parties :

- 1. Le référentiel d'activités*
- 2. Le référentiel de compétences*
- 3. Le référentiel d'évaluation*

Mentions légales des photos

Store.agriculture.gouv.fr : ©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr / ©Cheick.Saidou/Min.Agri.Fr

SOMMAIRE



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	5
Contexte socio-économique du secteur professionnel	6
Fiche descriptive d'activités spécialisées (FDAS)	8
Liste des situations professionnelles significatives (SPS) et finalités du travail	10
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	11
Capacités, champs de compétences et SPS	12
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	13
Modalités et critères d'évaluation	14
SIGLIER	15

Arrêté du 22 décembre 2020 portant création de l'option « sols sportifs engazonnés » du certificat de spécialisation et fixant ses conditions de délivrance



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- ▶ *La première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique du secteur professionnel.*
- ▶ *La deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités spécialisées (FDAS).*
- ▶ *La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.*

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR PROFESSIONNEL



1.1. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1.1. La filière, les entreprises et leurs activités

En France, on recense environ 44 000 terrains de grand jeu (football, rugby) et 770 golfs¹ qui accueillent des pratiques sportives se déroulant sur gazon naturel, synthétique ou hybride².

L'entretien et l'installation des sols sportifs engazonnés sont majoritairement réalisés par des salariés d'entreprises spécialisées du paysage, des employés des services espaces verts des collectivités ou des jardiniers de golf.

Au sein de la filière paysage, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) dénombre, en 2019, 150 entreprises dont l'activité principale est la création de terrains de sport et de golf et 500 pour lesquelles il s'agit d'une activité annexe³.

Cette activité emploie environ 700 salariés⁴.

Dans les collectivités, les agents en charge des terrains de sports dépendent majoritairement du service « Espaces verts ». Lorsque la collectivité est en charge de l'entretien des terrains dédiés au sport de haut niveau (Ligue1 et Ligue2 de football par exemple), c'est une équipe spécialisée qui se consacre à l'entretien des terrains en lien avec le club.

Les équipes en charge de l'entretien et de l'installation de sols sportifs engazonnés inscrivent leur travail dans des logiques parfois contradictoires, devant à la fois répondre aux exigences de la pratique sportive et à la fois respecter le cadre de contraintes propre à une installation végétale.

L'entretien des terrains de sport engazonnés est essentiel et vise plusieurs objectifs. Il s'agit d'assurer la sécurité des joueurs, de maintenir les qualités sportives des espaces de jeux, de pérenniser le couvert végétal, de limiter l'impact du jeu dans des conditions climatiques défavorables, de prévenir l'usure prématurée de l'ouvrage, ou encore de répartir sur une période plus longue, les investissements financiers réalisés.

Le déficit d'entretien ou un entretien inapproprié peuvent occasionner des dégâts irréversibles sur la couche de jeu et l'infrastructure.

Les travaux d'installation du sol doivent permettre une bonne implantation du gazon, synthétique ou non, ainsi qu'une pratique sportive optimale. Sa stabilité, sa perméabilité et sa nature sont des critères importants pour concevoir un terrain de sport adapté aux jeux, en bon état et durable dans le temps.

La réglementation relative à la limitation d'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts s'applique aussi pour les stades et les terrains de golf.

Enfin, si les fédérations sportives imposent un état standard du gazon à respecter pour permettre une pratique sportive optimale et répondre aux exigences de contrats commerciaux, la médiatisation des événements sportifs et le développement de la pratique sportive influent sur les attentes des joueurs amateurs et du public quant à la qualité de la surface sportive proposée.

Pour répondre à l'ensemble des exigences agronomiques, techniques et commerciales liées à l'entretien et à l'installation de sols sportifs engazonnés, les entreprises, mais aussi les collectivités et les golfs, s'organisent ou se structurent en équipes de plus en plus spécialisées.

1.1.2. Les facteurs d'évolution

► Les effets du changement climatique

Comme tout secteur professionnel, le secteur du sport fait face aux enjeux du changement climatique. Pour y répondre, des innovations et des adaptations dans ce domaine voient le jour. Des solutions favorisant le développement durable sont ainsi développées, tant en termes d'infrastructures que d'événements.

Les attentes sociétales et le lien entre sport et santé porté par les politiques publiques encouragent une pratique sportive plus fréquente et accessible à tous. Cela implique pour les municipalités, les organisations sportives, les fédérations ou encore les associations, de faire en sorte que le désir de pratiques sportives des citoyens ne soit pas entravé par les effets du changement climatique, comme par exemple un excès ou un déficit hydrique sur un terrain de football.

Les valeurs portées par le sport et les objectifs du développement durable sont liés par leur caractère universel. Dans le milieu sportif, la sensibilisation aux solutions durables et aux bonnes pratiques est facilitée par l'écho médiatique que rencontrent les événements sportifs. Par exemple, la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 a notamment été retenue pour son ambition de proposer des Jeux d'une durabilité inédite et ainsi voir déferler une « vague verte » dans le monde du sport.

La fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, inondations, ...) incite les pouvoirs publics à durcir la réglementation sur la prévention des risques naturels. Une attention particulière est également portée à la protection des espaces et à leur capacité à stocker du carbone. Les professionnels du secteur sportif sont donc amenés à repenser la création et l'entretien des espaces dédiés aux pratiques sportives en intégrant la notion de durabilité. Par exemple, le recours à des dispositifs d'arrosage économes en eau ou à des opérations mécaniques adaptées comme le sous-solage permettent de mieux gérer la consommation en eau des installations.

► Les attentes sociétales

La société a vu s'accroître le lien entre sport et santé au cours de la dernière décennie avec une prise de conscience des individus de l'effet du sport sur leur bien-être.

Aujourd'hui, les citoyens sont également sensibilisés aux conséquences de la pollution et de la dégradation de la qualité de l'air et des sols ainsi qu'aux impacts d'une consommation d'eau importante pour les arrosages.

Dans le même temps, les règlements définis par les fédérations sportives en matière de classement et de conditions d'installation des surfaces sportives ainsi que le développement d'un sport « évènementiel » et médiatisé, imposent aux services techniques en charge de l'entretien de ces surfaces de répondre à des cahiers des charges stricts sous peine de sanctions financières.

► L'adaptation de la réglementation

Une meilleure prise en compte des attentes sociétales a entraîné l'évolution du cadre réglementaire et législatif :

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (loi n°2015-992) a pour objectif de préserver la santé humaine et l'environnement et de lutter contre le changement climatique. Elle vise notamment à réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 et de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique.
- La loi 2016-1087 du 8 août 2016 acte la création de l'Agence française pour la biodiversité (devenue l'Office français pour la biodiversité le 1er janvier 2020) qui a en charge la préservation, le développement des connaissances liées à la biodiversité ainsi que la gestion équilibrée et durable des eaux.

La protection de la biodiversité, la préservation des sols et des ressources, la durabilité des aménagements, la réduction des déchets et des nuisances appellent des compétences variées. Les connaissances agronomiques, dont les relations sol-plante-climat, s'avèrent incontournables pour mener à bien l'installation et l'entretien des sols sportifs dans une perspective de durabilité. Il s'agit alors de développer les techniques liées à l'agroécologie dans un contexte de transition écologique.

► Les applications du numérique

Le numérique et les nouvelles technologies permettent aux professionnels du secteur de répondre à certains défis environnementaux et d'améliorer la qualité des surfaces engazonnées.

La gestion d'une irrigation raisonnée se fait aujourd'hui par des systèmes numériques programmés en lien direct avec des capteurs de conditions environnementales. Cette gestion aidée de l'intelligence artificielle modifie les pratiques des entreprises. Les accessoires périphériques, principalement des anémomètres, capteurs d'ensoleillement, thermomètres, pluviomètres ou tensiomètres, ou encore des stations météo dédiées, peuvent également agir sans action humaine pour diminuer les quantités d'eau apportées. Certains modèles communicants à distance vont même jusqu'à inclure l'évapotranspiration comme paramètre, alors que les générations les plus récentes gèrent les informations transmises par des stations

météorologiques locales. On parle alors de « smart-irrigation ». Selon l'Irrigation Association et l'International Center for Water Technology de l'Université d'état de Californie à Fresno, ces contrôleurs d'arrosage intelligents permettent d'économiser jusqu'à 20% d'eau en plus par rapport aux programmeurs traditionnels.

De nouvelles technologies, comme la luminothérapie qui permet de maintenir une excellente qualité de pelouse tout l'année, apparaissent également sur les terrains de grands jeux de haut niveau.

1.1.3. Repérage des emplois et secteurs professionnels en lien avec les activités visées par le certificat de spécialisation

Les emplois dans lesquels sont mises en œuvre les compétences visées par le certificat de spécialisation correspondent aux emplois visés par les diplômes de référence.

Les activités prises en compte dans le certificat de spécialisation peuvent s'exercer dans différents emplois, dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place des titulaires dans l'organigramme de l'entreprise. Sont répertoriés ici les différentes appellations institutionnelles ou d'usage, et les codes correspondants quand ils existent, des emplois et secteurs professionnels dans lesquels les activités visées par le certificat de spécialisation peuvent s'inscrire.

1.1.3.1. Dénominations des emplois

- Jardinier
- Jardinier Intendant
- Ouvrier spécialisé en entretien des terrains de sports

1.1.3.2. Code du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)

- Code A1203 « Aménagement et entretien des espaces verts »
- Intitulés :
 - Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
 - Chef d'équipe paysagiste
 - Jardinier / Jardinière
 - Jardinier / Jardinière paysagiste
 - Ouvrier / Ouvrière d'entretien des espaces verts
 - Ouvrier / Ouvrière des espaces verts
 - Ouvrier / Ouvrière du paysage
 - Ouvrier / Ouvrière paysagiste
 - Technicien / Technicienne paysagiste

1.1.3.3. Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF)

- Code 214
- Intitulé : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

1.1.4.4. Mention dans la Convention collective de la branche

La convention collective nationale des entreprises du paysage

La convention collective classe le titulaire de l'emploi au niveau 05 : ouvrier paysagiste hautement qualifié ou 06 : maître ouvrier paysagiste.

La convention collective du golf

La convention collective nationale du golf, du 13 juillet 1998, positionne le Jardinier de Golf en groupe II⁶ et III⁶, correspondant à la catégorie socioprofessionnelle des employés.

Les grilles des collectivités

Les grilles de classification des collectivités territoriales identifient trois niveaux dans la catégorie C :

- niveau d'agent d'entretien
- niveau agent technique
- niveau agent de maîtrise

Selon le niveau de recrutement ou l'ancienneté de l'agent, le personnel d'entretien des sols sportifs est positionné sur l'un des deux premiers niveaux.

- 1 Atlas des équipements sportifs français – Panorama du Golf en France
- 2 La pelouse hybride est une technologie de pelouse alliant gazon naturel et microfibrilles synthétiques
- 3 Les chiffres clés 2019 de la branche du paysage
- 4 Les chiffres clés 2019 de la branche du paysage
- 5 Groupe II : est défini par l'exécution avec délégation de tâches prescrites exigeant une adaptation de courte durée. Il effectue sous le contrôle du responsable des tâches dont les conditions d'exécution peuvent comporter une part limitée d'initiative.
- 6 Groupe III : est défini par l'exécution avec délégation de tâches prescrites exigeant une formation préalable et une adaptation à l'emploi. Il effectue sous le contrôle du responsable des tâches dont les conditions d'exécution peuvent comporter une part d'initiative.



FICHE DESCRIPTIVE DES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES (FDAS)

Les activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Toutes les activités sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et le cadre réglementaire régissant le champ des constructions paysagères.

1.2.1. Les réglementations liées aux activités

Les attestations, habilitations et certificats qui s'appliquent au secteur d'activité sont les suivantes :

- La possession du CACES® ou de l'attestation valant CACES® est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite des matériels par le chef d'entreprise.
- L'h habilitation électrique B0-H0-H0V est obligatoire pour toute personne devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans des locaux électriques en zone de voisinage simple : indispensable pour toute personne devant travailler à proximité de réseaux électriques extérieurs ou enterrés.
- L'h habilitation électrique BS-BE Manœuvre est accordée au personnel non électricien devant effectuer des opérations d'ordre électrique simple (BS) et / ou manœuvrer des appareillages électriques de basse tension (BE manœuvre).
- La possession du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est fortement conseillée en situation d'encadrement.

1.2.2. Les normes environnementales liées aux activités

Les règles et réglementations environnementales ci-dessous s'appliquent au secteur d'activité :

- Règles liées à l'utilisation de produits phytosanitaires (Certiphyto, local phyto, cahier d'enregistrement des pratiques) (DRAAF, DAAF ou DDT/M) ;
- Règles liées à l'épandage des matières organiques (DRAAF, DAAF ou DDT/M) ;
- Règles liées à la production de déchets (verts et inertes) : l'article R541-8 du Code de l'Environnement qui apporte la définition du bio déchet et le décret n°2011-828 du 11/07/11 qui définit dans son article 26 les notions facilitant l'identification des producteurs auxquels cette réglementation s'applique ;
- Règles liées à la protection de l'eau.

1.2.3 La fiche descriptive des activités spécialisées

1 Préparation et organisation du travail d'entretien et d'aménagement des terrains et sols sportifs

1.1 Étudie le contexte du site

- 1.1.1 Prend connaissance des éléments liés à l'environnement, le climat, l'agronomie, l'usage sportif
- 1.1.2 Diagnostique visuellement ou par prélèvement l'état du substrat
- 1.1.3 Diagnostique visuellement ou par prélèvement l'état du sol selon son type : gazon naturel, gazon renforcé, gazon synthétique, sol stabilisé

1.2 Organise le travail sur le site

- 1.2.1 Prend connaissance du cahier des charges et du calendrier de réalisation des interventions
- 1.2.2 Planifie les tâches et l'organisation du travail
- 1.2.3 Adapte, avec l'encadrement, les travaux en fonction des diagnostics
- 1.2.4 Prévoit les matériels et matériaux nécessaires à la réalisation des travaux

2 Réalisation des travaux d'entretien des terrains et sols sportifs

2.1 Réalise les opérations d'entretien courant avec le matériel spécifique

- 2.1.1 Remet en état la surface de jeu : comble les arrachements de touffes liés au jeu
- 2.1.2 Réalise les opérations de tonte
- 2.1.3 Réalise les découpes de bordures
- 2.1.4 Réalise les opérations de traçage
- 2.1.5 Réalise les travaux d'aération des sols, carottage, décompactage, défoutrage, sablage
- 2.1.6 Réalise les opérations de regarnissage des sols
- 2.1.7 Réalise les opérations de brossage des fibres, de regarnissage en matériaux de remplissage, et de dés-herbage manuel, de re-semis
- 2.1.8 Réalise la surveillance sanitaire
- 2.1.9 Applique les amendements organiques et minéraux
- 2.1.10 Applique les produits phytopharmaceutiques
- 2.1.11 Surveille l'évolution de la surface et adapte le plan de suivi à la situation
- 2.1.12 Réalise l'entretien des infrastructures périphériques (voiries, plan d'eau)

2.2 Réalise les opérations de régénération avec le matériel spécifique

- 2.2.1 Réalise les travaux de scalpage total ou partiel, de scarification
- 2.2.2 Nivellement de la surface
- 2.2.3 Réalise les opérations de regarnissage des sols
- 2.2.4 Réalise les opérations de remplissage en matériaux organiques (apports de matériaux complémentaires : sable, granulats de liège ...) des sols synthétiques
- 2.2.5 Réalise les opérations de dépollution, de criblage et de désinfection des sols synthétiques
- 2.2.6 Réalise les opérations d'engazonnement par semis, par plaquage ou pose de gazon synthétique

2.3 Régule les apports en eau des surfaces végétales ou synthétiques

- 2.3.1 Diagnostique la situation hydrique du terrain
- 2.3.2 Évalue les besoins en eau
- 2.3.3 Étalonne /Règle les arroseurs
- 2.3.4 Programme l'installation en fonction de l'analyse de différents paramètres : taux d'humidité, état sanitaire

2.4 Entretien et réalise la maintenance du matériel, des installations et équipements

- 2.4.1 Entretien des unités de coupe
 - 2.4.1.1 Vérifie le matériel
 - 2.4.1.2 Réalise un réglage de finesse
 - 2.4.1.3 Réalise les opérations de rodage
 - 2.4.1.4 Réalise les opérations d'affûtage
 - 2.4.1.5 Réalise les opérations de nettoyage
 - 2.4.1.6 Constate un dysfonctionnement ou une panne sur un matériel et réagit en conséquence (selon les procédures établies)
- 2.4.2 Entretien du système d'arrosage
 - 2.4.2.1 Réalise des opérations de maintenance préventive (recherche de fuites, nettoyage des filtres et regards, ...)
 - 2.4.2.2 Réalise un diagnostic de dysfonctionnement (pannes, casses, dégradations, ...)
 - 2.4.2.3 Réalise des réparations courantes (changement d'arroseurs, électrovannes, fuites, ...)
- 2.4.3 Réalise la maintenance des équipements sportifs de type buts /filets/poteaux de corners/ abri de touche/bunkers
- 2.4.4 Réalise la rénovation des infrastructures (voiries, abris des sportifs, main courante, ...)
- 2.4.5 Réalise des travaux de mise en place et d'entretien de petits ouvrages de type murets/bordures/clôtures

3 Réalisation des travaux de régénération et d'installation d'un sol sportif

3.1 Implante le chantier

- 3.1.1 S'approprié les caractéristiques et les plans techniques du terrain à réaliser
- 3.1.2 Réalise la prise de cotes planimétriques et altimétriques
- 3.1.3 Réalise le traçage et le piquetage
- 3.1.4 Organise la circulation et la co-activité
- 3.1.5 S'assure de la sécurité et de la propreté sur le chantier
- 3.1.6 Identifie et repère les réseaux existants, les regards ...

3.2 Réalise les travaux de terrassement de l'infrastructure et des abords

- 3.2.1 Réalise les travaux de décapage de la terre végétale
- 3.2.2 Réalise les mesures conservatoires de protection de la plateforme
- 3.2.3 Réalise les travaux de terrassement en déblai ou en remblai
- 3.2.4 Réalise les travaux de nivellement de finition de la couche de jeu
- 3.2.5 Réalise les contrôles d'infrastructure (portance, planéité, perméabilité)
- 3.2.6 Stocke et préserve les terres végétales et ressources en matériaux inertes
- 3.2.7 Assure l'excavation des déblais

3.3 Met en place des réseaux secs et humides

- 3.3.1 Met en place des réseaux de drainage et d'assainissement sur les différents types de terrains engazonnés, synthétiques, stabilisés
- 3.3.2 Réalise des opérations de rénovation et d'entretien de réseaux de drainage
- 3.3.3 Implante et assemble des systèmes d'arrosage
- 3.3.4 Installe les arroseurs, les canalisations et les organes de commandes
- 3.3.5 Met en place des fourreaux de réseaux secs
- 3.3.6 Assure la signalisation des réseaux

3.4 Installe le sol sportif et ses équipements

- 3.4.1 Réalise l'engazonnement naturel par semis ou plaquage
- 3.4.2 Installe le revêtement en gazon synthétique
- 3.4.3 Installe les revêtements artificiels, polyuréthane, acrylique, aiguilleté, ...
- 3.4.4 Réalise un sol stabilisé
- 3.4.5 Réalise des travaux de parachèvement ou de finition
- 3.4.6 Pose les équipements sportifs de différents sports comme par exemple : buts /filets/poteaux / abris/ cages/agrès
- 3.4.7 Pose les mains-courantes, clôtures sportives et pare ballons, poutres



SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES (SPS)

Le tableau suivant présente les SPS de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Les SPS sont regroupées en champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée. Elles permettent de construire l'évaluation en fin de formation.

Les SPS sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et le cadre réglementaire régissant les activités relatives aux sols sportifs engazonnés.

CHAMPS DE COMPÉTENCES	SPS	FINALITÉS
ORGANISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE TERRAINS DE SPORT ENGAZONNÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de la surface sportive • Adaptation du calendrier d'interventions • Préparation et réglage du matériel spécifique 	Optimiser les interventions en fonction de l'état du terrain, des moyens disponibles, du calendrier sportif et des usages
ENTRETIEN D'UN SOL SPORTIF ENGAZONNÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Décompactage de régénération • Tonte avant compétition • Conduite de l'arrosage • Scalpage • Brossage • Réalisation des traçages 	Maintenir une surface sportive homogène stable et fiable, en prenant en compte la dimension sécurité et environnement
INSTALLATION D'UN SOL SPORTIF ENGAZONNÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des couches constitutives du sol sportif • Mise en place du système de drainage • Nivellement de finition de la couche de jeu • Implantation de gazons sportifs 	Livrer un sol sportif selon les termes contractuels en prenant en compte la dimension environnementale



RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Le référentiel de compétences du CS « Sols sportifs engazonnés » est constitué de 3 capacités.



CAPACITÉS, CHAMPS DE COMPÉTENCES ET SPS

Le tableau suivant met en lien les capacités avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun de ces champs.

CAPACITÉS	CHAMPS DE COMPÉTENCES ET FINALITÉS	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES
<p>C1 Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné</p> <p>C1.1 Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien d'un terrain sportif engazonné</p> <p>C1.2 Effectuer le suivi du matériel d'entretien d'un terrain sportif engazonné</p>	<p>Organisation des travaux d'entretien de terrains de sport engazonnés</p> <p><i>Optimiser les interventions en fonction de l'état du terrain, des moyens disponibles, du calendrier sportif et des usages</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de la surface sportive • Adaptation du calendrier d'interventions • Préparation et réglage du matériel spécifique
<p>C2 Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés</p> <p>C2.1 Réaliser les travaux d'entretien courant d'un sol sportif engazonné</p> <p>C2.2 Réaliser les travaux d'entretien spécifique d'un sol sportif engazonné</p>	<p>Entretien d'un sol sportif engazonné</p> <p><i>Maintenir une surface sportive homogène stable et fiable, en prenant en compte la dimension sécurité et environnement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décompactage de régénération • Tonte avant compétition • Conduite de l'arrosage • Scalpage • Brossage • Réalisation des traçages
<p>C3 Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné</p> <p>C3.1 Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif</p> <p>C3.2 Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné</p>	<p>Installation d'un sol sportif engazonné</p> <p><i>Livrer un sol sportif selon les termes contractuels en prenant en compte la dimension environnementale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des couches constitutives du sol sportif • Mise en place du système de drainage • Nivellement de finition de la couche de jeu • Implantation de gazons sportifs



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le certificat de spécialisation « Sols sportifs engazonnés » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 05/01/2016.

Toutes les unités capitalisables du certificat de spécialisation « Sols sportifs engazonnés » doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.



MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités. Il précise également les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier la capacité.

UC	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CAPACITÉS	CRITÈRES
UC1	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ « Organisation des travaux d'entretien de terrains de sport engazonnés »	C1 Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné	
		C1.1 Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien d'un terrain sportif engazonné	Diagnostic de l'état du terrain dans son contexte <i>Le candidat évalue l'état du sol et de sa structure et identifie les besoins en lien avec les usages du terrain</i> Adaptation de la stratégie d'intervention <i>Le candidat régule les interventions prévues, définit un mode opératoire et prévoit les moyens nécessaires à leur réalisation</i>
		C1.2 Effectuer le suivi du matériel d'entretien d'un terrain sportif engazonné	Contrôles et réglages du matériel <i>Le candidat vérifie l'état de fonctionnement des matériels dédiés à l'entretien et effectue les interventions nécessaires</i> Interventions de maintenance préventive <i>Le candidat réalise les interventions courantes nécessaires au maintien de la fonctionnalité des matériels</i>
UC2	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ «Entretien d'un sol sportif engazonné»	C2 Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés	
		C2.1 Réaliser les travaux d'entretien courant d'un sol sportif engazonné	Réalisation des interventions <i>Le candidat met en œuvre les techniques d'entretien courant adaptées au type de surface à entretenir</i> Réalisation des finitions <i>Le rendu final est conforme aux usages du terrain et aux attendus des prescripteurs</i>
		C2.2 Réaliser les travaux d'entretien spécifique d'un sol sportif engazonné	Réglages des matériels <i>Le candidat prépare les matériels nécessaires aux interventions</i> Réalisation des interventions <i>Le candidat effectue les travaux de régénération spécifiques de la surface à entretenir</i>
UC3	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ «Installation d'un sol sportif engazonné»	C3 Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné	
		C3.1 Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif	Mise en place des couches constitutives de l'infrastructure du sol <i>Le candidat installe les différentes couches constitutives de la fondation de la couche de jeu</i> Reprise du réseau de drainage <i>Le candidat assure la remise en état des drains de surface ou secondaires nécessaires à l'évacuation des eaux</i>
		C3.2 Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné	Préparation du substrat à l'engazonnement <i>Le candidat effectue les différents travaux de préparation des sols nécessaires à l'engazonnement du sol</i> Engazonnement <i>Le candidat implante le gazon par semis, placage ou pose</i>

SIGLIER

C	Capacité
CACES®	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CS	Certificat de spécialisation
DDT/M	Directions départementales des territoires / et de la mer
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
FDAS	Fiche descriptive des activités spécialisées
NSF	Nomenclature des spécialités de formation
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SPS	Situation professionnelle significative
UC	Unité capitalisable
UNEP	Union nationale des entreprises du paysage



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômés de l'enseignement technique
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

FÉVRIER 2021